ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 12 MARS 1978 — 3e CIRCONSCRIPTION D'E.-ET-L.

Maurice DOUSSET

CANDIDAT D'UNION POUR LE SOUTIEN
A L'ACTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



48 ans
MAIRE DE LUTZ-EN-DUNOIS
DEPUTE SORTANT



Remplaçant éventuel :

Patrick HOGUET

38 ans
SUPPLEANT SORTANT

Depuis cinq ans avec dynamisme, compétence et efficacité, Maurice Dousset a rempli son mandat, jour après jour. Par ses contacts, sa disponibilité à tous, sa connaissance des dossiers, il ne vous a pas déçus. Faites lui confiance une nouvelle fois.

IL VOUS PROPOSE :

■ *UN NOUVEAU CONTRAT POUR LA FRANCE :*

Afin que par sa stabilité et l'équilibre de ses institutions, par l'indépendance de sa diplomatie, elle puisse continuer à jouer un rôle actif au service de la PAIX et de la construction européenne.

■ *UN NOUVEAU CONTRAT POUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET POUR LES FRANÇAIS :*

Afin de sauvegarder le libéralisme, le pluralisme, la diversité des croyances et des enseignements, la LIBRE expression des opinions, la LIBRE entreprise.

Afin de lutter contre la violence, d'accroître la SÉCURITÉ des Français et d'assurer une meilleure QUALITÉ de la VIE.

Afin d'accentuer l'amélioration des conditions de vie et de travail des différentes catégories sociales et professionnelles, de poursuivre activement la RÉDUCTION DES INÉGALITÉS.

■ *UN NOUVEAU CONTRAT POUR NOTRE CIRCONSCRIPTION :*

Afin de contribuer au DÉVELOPPEMENT DES ZONES RURALES, de maintenir le maximum d'activité dans les petites communes, de favoriser LA CREATION D'EMPLOIS nouveaux et l'essor des centres urbains et de valoriser le tourisme dans notre région.

Ce nouveau contrat que nous vous proposons, NOUS POUVONS le réaliser :

- Il est applicable sans surcharge fiscale ni risque de faillite.
- Il est fondé sur la reprise économique et le refus de l'aventure.

IL CONCERNE :

Les salariés

— Incitation à la création d'emplois nouveaux.

— Augmentation du pouvoir d'achat des diverses catégories de Français.

— Progression plus rapide du S.M.I.C. que de la moyenne des salaires.

— Suppression de l'écart des salaires entre travailleurs manuels et travailleurs non manuels.

— Réduction de la durée légale du travail pour les emplois pénibles, à 38 h. par semaine.

— Extension progressive de la retraite à 60 ans.

— Développement des congés de formation.

Les artisans, commerçants, travailleurs indépendants, professions libérales

— Harmonisation de leur situation fiscale avec celle des salariés.

— Aide à l'installation des jeunes.

— Statut de la femme des commerçants et artisans.

— Maintien des caractères essentiels des professions libérales.

Les agriculteurs

— Défense de l'exploitation familiale.

— Aide à l'installation des jeunes.

— Mise en œuvre de mesures nouvelles dans le domaine foncier.

— Statut de la femme de l'exploitant.

Les Anciens Combattants, Anciens Prisonniers et les Rapatriés

— Poursuite de l'effort entrepris :
Pour la reconnaissance de leurs droits.
Pour l'amélioration de leur retraite.

— Indemnisation rapide des rapatriés.

Les handicapés

— Intensification de l'action :
Pour leur assurer des ressources décentes.
Pour leur réinsertion sociale.
Pour leur accès aux connaissances, au travail et à la vie sociale.

Les personnes âgées

— Augmentation du minimum vieillesse à 40 F. par jour en 1979, et gratuité de leurs soins médicaux.

— Aide ménagère et soins à domicile en cas de maladie ou d'invalidité.

— Protection de l'épargne en vue de la retraite.

— Renforcement des mesures tendant à assurer leur sécurité.

— Mise en place du réseau national de télé-alarme.

Les familles

— Garantie de la progression du pouvoir d'achat des allocations familiales à 1,5 % par an minimum.

— Revalorisation de l'ensemble des prestations familiales, le minimum pour une famille de 3 enfants étant porté à 1.000 F. par mois au 1/7/79.

— Elargissement des droits des mères de famille en matière d'assurance vieillesse.

Les femmes

— Développement du travail à temps partiel.

— Augmentation de 3 mois du congé de maternité.

— Possibilité supplémentaire pour les veuves de recevoir à la fois leur propre retraite et une pension de reversion.

— Egalité réelle des salaires masculins et féminins.

Les jeunes

— Priorité au premier emploi : par l'institution d'un droit à une formation professionnelle rémunérée par une amélioration du système de l'orientation.

— Facilité d'embauche des jeunes de 18 à 26 ans par une exonération pour les P.M.E. et artisans de 50 % des cotisations sociales.

— Poursuite de la mise en application de la réforme de l'enseignement.

— Renforcement de l'égalité des chances entre les élèves.

— Aménagement du service militaire.

— Aide accrue pour les clubs sportifs et les associations de jeunes.

Pour la réalisation de ce programme et la sauvegarde de nos libertés.
Pour le bonheur et la promotion sociale de chacun.
Pour la prospérité de notre circonscription.

VOTEZ Maurice DOUSSET

Suppléant : Patrick HOGUET.

Vu : le Candidat.

Imp. du Bois-Merrain - Chartres